

*Initiatives ministérielles*

Il y a dans ma circonscription une localité où le bureau de poste, au moment de sa fermeture, était l'un des plus gros bureaux de poste ruraux à être fermés jusqu'alors. Je veux parler de la localité d'Enderby. Les répercussions d'une telle fermeture sur cette collectivité auraient été très graves si les habitants n'avaient pris eux mêmes des mesures assez énergiques et n'avaient réussi, je dois ajouter, à convaincre les autorités de la Société canadienne des postes d'au moins étudier la possibilité de maintenir un bureau central plutôt que de fragmenter le service et de le répartir en divers points de la collectivité. Au moins, les habitants disposent toujours, bien qu'il s'agisse d'un point de vente privatisé, d'une installation peu éloignée de l'ancien bureau de poste, qui continue à assurer ce service très essentiel à la collectivité.

Je pourrais ajouter que ce ne sont pas toutes les collectivités du Canada qui ont pu comme Enderby conserver au moins un service central. Nombreuses sont les collectivités partout au Canada et dans d'autres parties de l'Okanagan qui n'ont pas eu la même chance. Par exemple, à Westwold, dans la circonscription de Kamloops représentée par mon collègue et ami de la région de Kamloops, le bureau de poste a été fermé. C'était pour ainsi dire le seul point de vente dans la région. Les gens se sont battus contre la décision de le fermer, on peut presque parler d'insurrection, et malgré les manifestations publiques qu'ils ont organisées, le gouvernement n'a absolument pas voulu examiner la possibilité de réorganiser ce point de vente postal. Le bureau a été fermé, et la collectivité a perdu un service tout à fait essentiel.

Il n'y a pas longtemps, au sud de ma circonscription, à Penticton, là encore une collectivité située dans la circonscription de l'un de mes collègues, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, on a également fermé le bureau de poste, malgré les vives protestations des nombreux habitants de cette localité, qui déploraient la perte de ce service.

Le service postal a été démantelé pour être réparti dans d'autres comptoirs postaux. Je le répète, cette situation a de très graves répercussions sur ces petites localités d'un peu partout au Canada car, dans bien des cas, elle a tendance à désunir les habitants. Le bureau de poste local fait réellement partie intégrante de la vie communautaire. Il est au coeur de la collectivité. En fermant ces bureaux de poste, le gouvernement a fait beaucoup de tort au mode de vie des Canadiens des régions rurales.

Comme je l'avais mentionné, ce projet de loi poursuit ce processus. Il vise apparemment à permettre aux employés de la Société canadienne des postes d'acquérir 10 p. 100 des actions sans droit de vote de la société. Selon le ministre, le projet de loi vise à aider à éliminer les tensions qui existent actuellement entre la direction et le syndicat de la Société canadienne des postes.

Je soutiens que cet argument est spécieux. Il ne tient pas compte de la situation à laquelle font face les employés de la Société canadienne des postes. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons au projet de loi.

On peut soutenir, et on l'a fait à maintes reprises auparavant, que l'objectif à long terme du gouvernement est la privatisation totale de la Société canadienne des postes. Cette initiative cadre parfaitement avec sa stratégie.

Le projet de loi n'aidera aucunement à favoriser la paix entre la direction et le syndicat. L'argument invoqué par le ministre selon lequel le projet de loi permettra d'éliminer les tensions entre la direction et le syndicat est tout simplement de la frime. Le projet de loi ne permettra pas de régler les problèmes qui existent depuis des années à la Société canadienne des postes. Des tensions se sont produites à cause de mauvaises pratiques de gestion et de l'hostilité que montre la direction à l'égard de ses employés.

La Société canadienne des postes a prouvé par le passé qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'elle cesse de harceler ses employés. On ne peut pas lui faire confiance lorsqu'il s'agit de tenir ses promesses. À mon avis, ce projet de loi ne fait rien pour remédier à cette lacune grave concernant les anciennes pratiques de gestion de la société d'État en question.

Il ne fait rien pour conserver ou améliorer les services de nos comptoirs postaux ruraux et urbains, ni pour remédier aux insuffisances qu'a causées le gouvernement en fermant des centaines de bureaux de poste ruraux d'un bout à l'autre du pays. Il est bien connu que la stratégie à long terme du gouvernement est de fermer pratiquement tous les comptoirs ruraux du Canada et de confier petit à petit ce service au secteur privé.

Cette stratégie est en partie, je pense, un moyen d'éviter les difficultés rencontrées par la direction pour traiter équitablement les travailleurs et le syndicat concernés. Il est bien plus facile de contourner la difficulté et de privatiser le service, alors le gouvernement n'a plus à affronter la réalité d'une main-d'oeuvre syndiquée et des négociations syndicales-patronales.